



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 13 (1985)

DOI: 10.11588/fr.1985.0.52295

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

p. 151–155, sur l'emploi du mot *iudex* n'est pas sans intérêt. Ammien Marcellin l'utilise dès la fin du IV^e siècle pour désigner les chefs barbares non romains. La Bible a influencé Gildas dans un emploi assez analogue du mot. A. C. SUTHERLAND, »The imagery of Gildas«, p. 157–168, montre qu'elle est issue de la Bible, mais son emploi reste cependant assez original.

Patrick SIMS-WILLIAMS, p. 169–192, sous le titre »Gildas and vernacular poetry«, illustre les parallèles entre la poésie latine de louange et la poésie brittonique du début du Moyen-Age. C'est un témoignage remarquable sur les échanges entre langues et cultures que les migrations mettaient en contact, voire en symbiose. Il y a des passages très vivants à ce sujet dans les lettres de Sidoine.

R. SHARPE, p. 193–205, dans »Gildas as a father of the Church«, se livre à une étude assez nouvelle du rôle de Gildas comme »père« de l'église brittonique. C'est l'occasion pour lui de rappeler (ce qui est trop souvent oublié) l'importance et l'ancienneté des éléments brittoniques dans la »collectio« dite »hibernensis«. Les Pères les plus souvent cités sont d'ailleurs des *Brittones*: Gildas lui-même, Winniau (Finnian), Patrice. La lettre de Gildas à Winniau est d'ailleurs un document fort important. Les relations entre les guides spirituels de l'église brittonique sont aussi illustrées par l'épisode, conté par Sidoine, où nous voyons Faustus faire envoyer un de ses ouvrages par Riochatus, *Britannis tuis*, dit Sidoine écrivant à Faustus la relation du fait. On relève que Gildas n'est guère favorable au clergé séculier. R. Sharpe pense que Gildas a dû inspirer les premiers textes pénitentiels; la lettre à Winniau traite de discipline monacale. Il relève, ce qui est trop souvent oublié aussi, que la Bretagne armoricaine est la région où le culte de Gildas est le plus développé (p. 200). On ne voit pas pourquoi la tradition, datant au moins du XI^e siècle, selon laquelle Gildas émigra en Armorique, serait fautive. Il n'y a là aucune invraisemblance et il existe plusieurs textes du début du XI^e siècle à ce sujet.

De la p. 207 à la fin, D. DUMVILLE revient sur le problème des relations entre Gildas et Winniau et ses aperçus sur cette question sont particulièrement neufs et dignes d'attention.

Tout l'ensemble du livre met en lumière l'importance de l'église brittonique du IV^e au VII^e siècle. Ce fut elle qui convertit l'Irlande dont la gloire postérieure fit oublier la période la plus ancienne. Ce fut dans cette église que naquirent les premiers pénitentiels, adaptation du système de compensation des lois celtiques à un système de pénitences tarifées, pénitentiels qui influencèrent profondément la vie sociale. Au milieu des désastres qui frappèrent le monde brittonique du VI^e au VIII^e siècle surtout, et qui le réduisit à l'état d'îlots séparés, l'église brittonique fut un élément de résistance et resta longtemps un facteur d'unité, jusqu'aux invasions normandes et même au delà, jusqu'aux grandes réformes monastiques du XI^e siècle.

LÉON FLEURIOT, Paris

Ulrich NONN, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn (Ludwig Röhrscheid Verlag) 1983, 279 p., carte (Bonner historische Forschungen, 49).

Au cours des cinquante dernières années, l'étude de l'organisation comtale du royaume franc – question fondamentale, inséparable de l'histoire de la formation des principautés territoriales au moyen âge – s'est considérablement renouvelée: les travaux d'A. Waas (1938), de P. von Polenz (1956), de W. Niemeyer (1968) et d'H. K. Schulze (1973), notamment, ont battu en brèche la belle ordonnance administrative dont les manuels d'institutions médiévales brossaient l'image. Le rajeunissement de la problématique fut également favorisé par la multiplication des éditions critiques et par les immenses progrès de la géographie historique et de la prosopographie.

Le cœur même de l'Empire carolingien, la Basse-Lotharingie, n'a fait l'objet d'aucune synthèse récente. On dispose cependant, pour cette région, d'une »description« remarquable: le catalogue des comtés établi au moment du traité de Meerssen, en 870. L'Habilitationsschrift d'U. Nonn comble une grande lacune, excellemment.

Le cadre géographique de l'enquête est la portion septentrionale du *regnum Lotharii*, c'est-à-dire la Basse-Lotharingie qui, semble-t-il, a formé, dès 959, un duché séparé. Quant à la période chronologique retenue, elle s'étend depuis l'époque mérovingienne – les premiers *pagi* apparaissent au VII^e siècle – jusqu'aux alentours de l'an 1000 – période de grands bouleversements dans l'organisation des comtés.

Cette étude, remarquable, comporte quatre parties. Dans la première, l'auteur précise la terminologie (*pagus* et *comitatus*), pose la problématique qui se dégage des principaux travaux, rappelle la distinction qui existerait entre le comté administré par un officier royal (*Amtsgrafschaft*), le comté créé en vue de gérer des biens royaux (*Königsgutsgrafschaft*), celui qui est fondé sur le patrimoine allodial de son titulaire (*Allodialgrafschaft*) et le comté qui ne forme pas un espace juridictionnel d'un seul tenant mais un éparpillement plus ou moins confus, une puissance comtale en »poussière« (*Streugrafschaft*). La seconde partie du travail retrace systématiquement l'évolution de chaque *pagus* et de chaque comté. La troisième réalise la synthèse des deux premières: elle corrige ou nuance la problématique posée dans l'une à la lumière des résultats de l'enquête menée dans l'autre. Les conclusions générales forment la quatrième et dernière partie.

Souvent, les capitulaires carolingiens furent tenus pour des programmes politiques irréalisables: des fantômes de projets sans lendemain. Le mérite d'U. Nonn est de bien montrer que ces documents normatifs reflètent, dans une mesure appréciable, l'organisation du royaume franc et qu'il serait absurde de nier l'intérêt de ce type de source. Les capitulaires, en tout cas, prouvent que dès l'époque de Charlemagne, la Basse-Lotharingie était enveloppée d'un réseau de comtés. Le fondement de ce réseau, déjà serré, était le tissu des *pagi* lui-même formé sur des limites qui remontaient à l'époque romaine ou qui s'appuyaient sur des frontières naturelles (le Rhin, le cours moyen de la Meuse, les tourbières du Peel, la Forêt charbonnière, etc.).

Ces comtés ne ressemblent pas, tant s'en faut, à des mailles solidement soudées les unes aux autres et séparées par des frontières linéaires. Les limites, à vrai dire, se dessineront au moment de la colonisation intensive: le *pagus* primitif (Urgau) est un simple »espace de peuplement« qui se transforme progressivement, sous l'impulsion de l'État, en »espace administratif« nécessitant des frontières plus précises. Les avatars de la célèbre *Silva Carbonaria* sont, à cet égard, fort éclairants: le défrichement de cette vaste zone forestière soulignera les frontières entre les *pagi* de la Lomme, de Hesbaye, du Brabant et du Hainaut et donnera naissance à un nouveau comté, le Brugeron (*Brunengeruuz*, *Brunerode*), qui est le type même du »comté d'essarts« (*Rodungsgrafschaft*).

L'étude d'U. Nonn ruine définitivement la conception statique des *pagi/comitatus*, qui voulait que l'on reportât sur la même carte des données provenant d'époques différentes. La méthode aboutissait à créer des comtés qui n'avaient jamais existé! Les circonscriptions du haut moyen âge étaient, en effet, extrêmement mouvantes: le *pagus* de Hesbaye, dont la décomposition fut précoce, ou encore le comté de Huy qui apparaît brusquement en 943 et qui occupait des portions de la Famenne, du Condroz et de la Hesbaye sont peut-être les exemples les plus topiques de ces incessantes métamorphoses.

Le centre administratif d'un comté est relativement difficile à discerner. C'est que l'exercice du pouvoir – qu'il soit royal ou comtal – implique toujours le déplacement de l'homme qui le détient. Certains centres, cependant, de par leur position exceptionnelle, semblent défier les contingences et les siècles: le *castrum* de Huy, par exemple, fut vraisemblablement le chef-lieu du *pagus* du Condroz avant de devenir le siège du comté de Huy. A partir du X^e siècle, la résidence comtale devient le symbole d'un lignage – l'*Amtssitz* se transforme en *Stammsitz* – alors même que le comté se féodalise. Le premier exemple de cette évolution, lourde de

conséquences, est peut-être celui de Namur: dès 919, Bérenger porterait le titre de *comes Namurcensis*¹.

Faute de documents, le personnel comtal de Basse-Lotharingie est fort mal connu. En dehors d'une mention isolée de la fin du VI^e siècle (Wado à Cambrai), les comtes n'apparaissent pas avant le VIII^e siècle. Malgré l'indigence des sources, les informations dénoncent la pratique du cumul des fonctions comtales – les Regnier et les Ansfrid furent, au X^e siècle, d'étonnants rassembleurs de comtés – et révèlent le poids croissant de l'hérédité des charges: toutefois, si, dès le IX^e siècle, les fonctions comtales se transmettent souvent de père en fils, le souverain est toujours en mesure, au siècle suivant, de briser ce processus. L'hérédité des charges ressortit encore à la volonté du roi. Aussi bien, toute reconstitution généalogique, qui postule l'hérédité de la fonction comtale, est-elle souvent conjecturale, sinon oiseuse.

Un travail historique de grande ampleur comporte inévitablement des erreurs ou des lacunes, plus ou moins graves, que les recenseurs se plaisent à signaler. C'est la loi du genre. Pour notre part, trois notes de lecture suffiront.

L'auteur, qui aborde à plusieurs reprises la question du comté de Bastogne (p. 155–156, 224), ne semble pas connaître l'article d'A. Laret et de C. Dupont².

Le monastère de *Sancti Laurentii Leudensi* dont il est question dans le traité de Meerssen (870) ne peut pas être identifié à l'abbaye liégeoise de Saint-Laurent, fondée cent cinquante ans plus tard, comme l'a démontré F. Vercauteren³: ici, les conclusions d'U. Nonn doivent donc être corrigées (p. 101–102, 190 n. 1205).

Pour établir sa carte de la *Silva Carbonaria*, l'auteur a tenu compte de la couverture forestière actuelle (p. 228, 231): pourquoi n'a-t-il pas également utilisé la carte topographique des Pays-Bas autrichiens, levée de 1771 à 1775 par le comte de Ferraris⁴?

Broutilles! Ces quelques remarques ne pèseront décidément pas lourd devant un travail de grande qualité, fondé sur un dépouillement exhaustif des sources et sur une connaissance approfondie des travaux les plus récents. L'étude d'U. Nonn renouvelle complètement l'histoire de l'organisation politique d'un espace géographique privilégié: le berceau de la dynastie carolingienne.

Jean-Louis KUPPER, Liège

Michael BORGOLTE, *Geschichte der Grafschaften Alemanniens in fränkischer Zeit*, Sigmaringen (Thorbecke Verlag) 1984, 308 p. (Vorträge und Forschungen, Sonderband 31).

L'Alémanie, le pays des Alamans: dire d'abord ce qu'il est, où il est, et pour cela plonger dans quelques rares atlas qui hasardent une cartographie de l'Europe du VI^e au X^e siècle. Vers 500, ce pays se développe entre le Rhin et le Lech, d'ouest en est; du lac de Constance, au sud, à une ligne allant, en gros, de Wissembourg à Ratisbonne. Les descendants de Clovis y font des incursions victorieuses. Deux siècles plus tard, la frontière du royaume franc est au Lech, face à la Bavière: elle englobe l'Alémanie, qui s'étend jusqu'à Coire et à la Rhétie, s'avance très au sud de Zurich; elle est bien intégrée à l'Etat du nouveau roi, Pépin. Aux évêchés de Strasbourg et de

1 Rien n'interdit de croire, cependant, que le mot *Namurcensis* soit une interpolation. Voir à ce sujet l'étude de F. L. GANSHOF, Note sur une charte de saint Gérard pour l'église de Brogne, dans: *Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy*, Namur 1952, p. 219–255 (avec édition du document).

2 A. LARET et C. DUPONT, A propos des comtés post-carolingiens: les exemples d'Ivoix et de Bastogne, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 57 (1979) p. 805–823.

3 F. VERCAUTEREN, Note sur les origines de Saint-Laurent de Liège, dans: *Saint-Laurent de Liège. Eglise, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire*, Liège 1968, p. 15–24.

4 Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens. Levée à l'initiative du comte de Ferraris, 12 vol., Bruxelles 1965–1974.